

PAR COURRIEL

Le 23 janvier 2024

**Objet : Billet médical – grippe et gastroentérite**

Monsieur, Madame,

Comme chaque année, la période hivernale apporte son lot de bactéries et de virus. Malheureusement, certains de vos employés seront touchés par des symptômes de gastroentérite ou de grippe. En tant qu'employeur, par la mise en place de programmes et de services, vous avez une influence sur leur santé et sur la saine utilisation des services de santé, des cliniques médicales et des urgences. À titre de partenaire, nous sollicitons votre collaboration afin que vos employés puissent avoir accès à des services médicaux dans des délais requis (ex. : accident de travail, maladie significative). Par conséquent, nous devons tous éviter des consultations médicales pour des raisons administratives pour l'utilisateur et ne requérant pas l'expertise d'un médecin ou d'une infirmière. Par exemple, en demandant à vos employés de consulter en clinique médicale pour l'obtention d'un billet médical dès la ou les premières journées d'absence, vous contribuez à l'engorgement des services. Des usagers malades voient ainsi leur accès restreint ou leur délai d'attente augmenté.

Saviez-vous que la complétion de billets médicaux est l'une des raisons qui engorgent les urgences, les GMF et les cliniques médicales?

De plus, le patient contagieux dans la salle d'attente :

- Peut contaminer les autres patients;
- Prend la place d'un patient qui a réellement besoin de soins;
- Occupe un rendez-vous médical.

**Recommandations**

Quand vos employés sont malades (gastro ou grippe), invitez-les à consulter cette page du [site web du Ministère de la santé et des services sociaux](#) afin de connaître les situations qui nécessitent une visite ou une consultation médicale. Cette page web contient également des conseils pour soigner les symptômes d'allure grippale et gastro. De plus, évitez de leur exiger un billet médical dans les 72 premières heures d'absence. Vos employés pourraient se voir refuser la signature d'un tel document si la santé de l'utilisateur ne nécessite pas de visite médicale.

Avec votre collaboration, nous pouvons ensemble améliorer l'efficacité et l'accès aux services lorsque l'expertise médicale et de soins infirmiers est requise. Soyez assurés que les efforts du CISSS de Chaudière-Appalaches et de l'ensemble des médecins et du personnel de notre territoire sont réalisés pour rendre le système de santé performant et, ainsi, offrir un meilleur service à la population. Nous vous remercions de votre collaboration.



M. Patrick Simard  
Président-directeur général



Dre Geneviève Caron-Fauconnier  
Cheffe du Département régional de médecine générale